



AIDER LA SPA ET SES PROTÉGÉS

PARRAINER UN ANIMAL

Certains de nos animaux sont hélas à la SPA depuis de nombreux mois, voire pour certains, depuis une ou plusieurs années. En devenant leur parrain, vous pouvez contribuer directement à leur séjour à la SPA par une participation mensuelle. En retour, si vous ne pouvez vous déplacer, nous vous communiquerons régulièrement des nouvelles de votre protégé.

Qu'implique de parrainer un animal ?

En choisissant de parrainer un animal, vous vous engagez dans la durée. Tout don est bien évidemment le bienvenu, cependant les profils que nous recherchons pour le parrainage correspondent à des **personnes ayant le souhait de suivre et de soutenir l'animal concerné tout au long de sa vie et donc de son séjour au refuge.**

Quel montant consacrer à un parrainage ?

Nous vous proposons une **participation forfaitaire mensuelle de 10 €**

Nous conviendrons ensemble des modalités de participation :

- virement mensuel bancaire
- paiement par chèque

Comment effectuer un parrainage ?

Vous choisissez l'animal que vous souhaitez parrainer parmi ceux [présentés sur cette page](#)

Vous pouvez parrainer plusieurs animaux.

Un animal peut avoir plusieurs parrains.

Vous pouvez prendre contact avec nous **le mercredi après-midi seulement** :

- sur place au refuge de 14 à 17h
- par téléphone au **02 97 27 30 39**
- par mail à **nathalie.izanic@gmail.com**

Le parrainage prend fin ...

- parce que c'est votre décision : contactez la SPA pour signifier la fin de votre parrainage.
- l'animal est arrivé en fin de vie ou a trouvé un adoptant ou une famille d'accueil : vous en serez immédiatement notifié et votre parrainage s'arrêtera.

Le parrainage est-il considéré comme un don ?

Oui, les sommes consacrées au parrainage sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% de leur montant. La SPA vous délivrera une attestation fiscale sur demande.

Nom, Prénom

Courriel

Téléphone

Adresse

Animal que vous souhaitez parrainer :